



Mesures préventives de la municipalité de Sainte-Julienne

Sainte-Julienne, lundi 16 mars 2020 – La municipalité de Sainte-Julienne se positionne à son tour dans la foulée de l'appel à la prévention lancé par les autorités gouvernementales. La municipalité de Sainte-Julienne annonce ainsi la fermeture, à compter de ce lundi 16 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, de ces lieux publics et activités récréatives :

- Fermeture de l'hôtel de ville;
- Fermeture de la bibliothèque Gisèle-Paré;
- Fermeture du Centre communautaire Sainte-Julienne-En-Haut;
- Fermeture du Centre communautaire du parc Jean-Rougeau;
- Suspension des activités municipales présentées aux écoles de Sainte-Julienne.

Camp de jour estival

La rencontre de parents prévue le mercredi 18 mars est ANNULÉE. Toutes les informations relatives au camp de jour estival se trouveront sur notre site Internet au cours des prochaines semaines.

Services aux citoyens

La municipalité de Sainte-Julienne maintient les services essentiels et de soutien à la population. Nous demandons cependant aux citoyens de recourir à nos services par téléphone en joignant le 450 831-2688. Tous les membres du personnel de bureau sont au travail ainsi que l'équipe des travaux publics, et ce, afin de répondre aux besoins des juliennois. Les heures de travail du personnel administratif restent pour le moment inchangées, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Service d'urbanisme

Pour demander un permis ou pour toutes questions en lien avec le Service d'urbanisme, communiquez au 450 831-2688 ou écrivez-nous par courriel à urbanisme@sainte-julienne.com

Service des travaux publics

Pour signaler un bris ou un événement en lien avec les infrastructures municipales (voirie, eau potable, circulation, etc.). Communiquez au 450 831-2688 ou écrivez-nous par courriel à travauxpublics@sainte-julienne.com Pour les urgences seulement, en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, communiquez au 450 831-2688 et composez le 8.

Paiement de vos taxes municipales

Vous pouvez acquitter vos taxes :

- Dans la plupart des institutions financières via leur service en ligne;
- Par téléphone (Visa ou MasterCard);
- Par la poste - chèque fait à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Julienne (2450, rue Victoria, Sainte-Julienne Qc J0K 2T0). Le sceau de la poste fera foi de la date d'envoi.
Date d'échéance du prochain versement : 23 mars 2020.

Web diffusion des séances du conseil

Les membres du conseil tiendront dorénavant, et ce, jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil à huis clos. À cet effet, la séance extraordinaire prévue ce soir à 20 h 30 sera disponible en direct via la web diffusion sur notre site Internet.

Nos outils de communications

La municipalité suit la situation de très près et applique les recommandations des instances gouvernementales. Pour rester à l'affût des nouvelles municipales, inscrivez-vous à notre infolettre via notre site Internet, abonnez-vous à notre page Facebook (Municipalité de Sainte-Julienne) et consultez régulièrement notre site Internet www.sainte-julienne.com

Veillez noter que la parution de notre cahier du citoyen La Belle Julienne prévue pour le début avril est reportée de quelques semaines en raison des nombreuses annulations d'activités.

- 30 -

Source :

Amélie Huneault

Chef des communications

amelie.huneault@sainte-julienne.com

450 831-2688, poste 7163

www.sainte-julienne.com